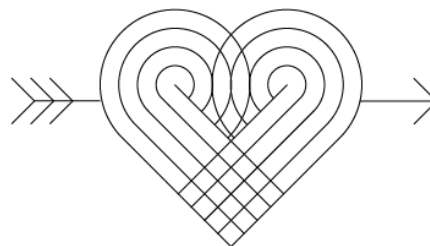


# La Fabrique de Formation



## Financement de formation pour les employeurs

### Le plan de développement des compétences

L'employeur élabore un « plan de développement des compétences », financé par une taxe dépendant de la masse salariale de l'entreprise. Ce fonds est reversé chaque année à un Opérateur de Compétences (OPCO) selon la branche professionnelle de la structure. Pour connaître l'OPCO désigné par la branche professionnelle dont votre structure relève, consultez [la page dédiée](#) sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Ce fonds permet aux employeurs de financer des actions de formation professionnelle continue, mais aussi des actions de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour définir votre plan de développement des compétences, votre OPCO reste votre interlocuteur privilégié, n'hésitez pas à le contacter pour étudier toutes les possibilités de financement de vos plans de formation.

*À noter : les fonds du plan de développement des compétences sont annuels, s'ils ne sont pas utilisés par l'entreprise, ils ne pourront pas être conservés pour être consommés l'année suivante.*

### Dispositif pro-a : la reconversion ou promotion par alternance

La reconversion ou la promotion par alternance s'inscrit en complément du plan de développement des compétences de l'entreprise et du compte personnel de formation (CPF). Mis en œuvre à l'initiative du salarié ou de l'entreprise, le dispositif Pro-A peut être mobilisé dans une optique d'évolution, de promotion professionnelle ou de reconversion.

**-> [en savoir plus](#)**

### Le fonds national de l'emploi (fne)

L'aide à la formation du Fonds national de l'emploi, FNE-Formation, s'intègre aux outils du volet ingénierie emploi-formation du dispositif [Appui aux mutations économiques](#) (AME).

Dans le cadre des conséquences économiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, le dispositif FNE-Formation a été repensé afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, en activité partielle de longue durée et des entreprises en difficulté par la prise en charge de coûts pédagogiques.

**→ [en savoir plus](#)**

### Financement par l'employeur

Selon le projet, l'employeur peut régler la formation sur ses fonds propres et/ou abonder sur le compte CPF du salarié.

### **→ Prenez-contact avec la fabrique de formation**

*Informations mises à jour le 09/07/2021*